

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

CCES - Bilan année 2025

24 février 2026

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com



ORDRE DU JOUR

Rappel des objectifs

Bilan de l'année 2025

Projets pour 2026

PLPDMA, la suite ?

OBJECTIFS – DMA*

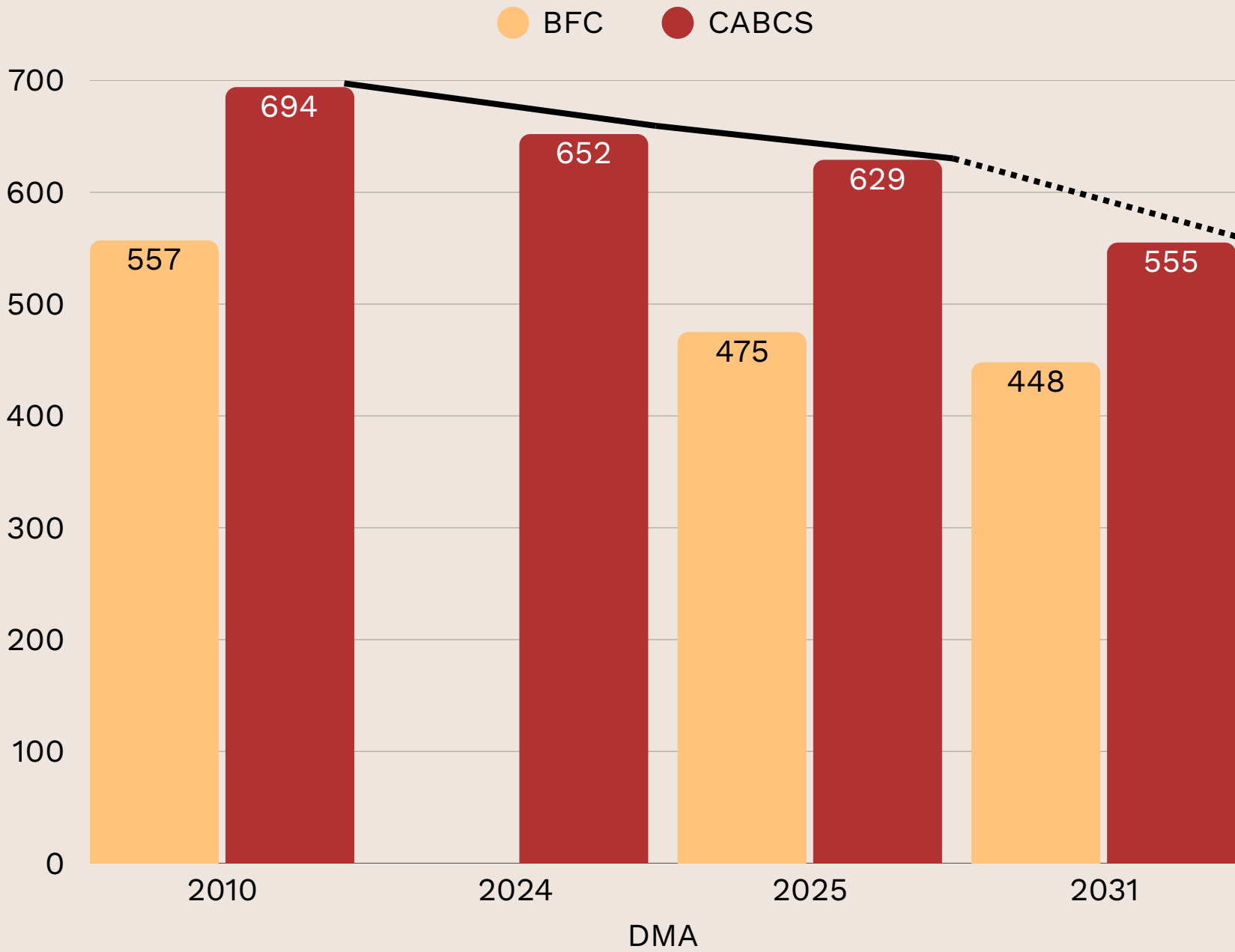
*Déchets Ménagers et assimilés

Objectifs et résultats du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Objectifs Ratio en Kg/Hab./an		2010	2025
-15% DMA en 2025 par rapport à 2010	590 kg/hab.	694 kg/hab.	629 kg/hab.
-20% DMA en 2031 par rapport à 2010	555 kg/hab.		

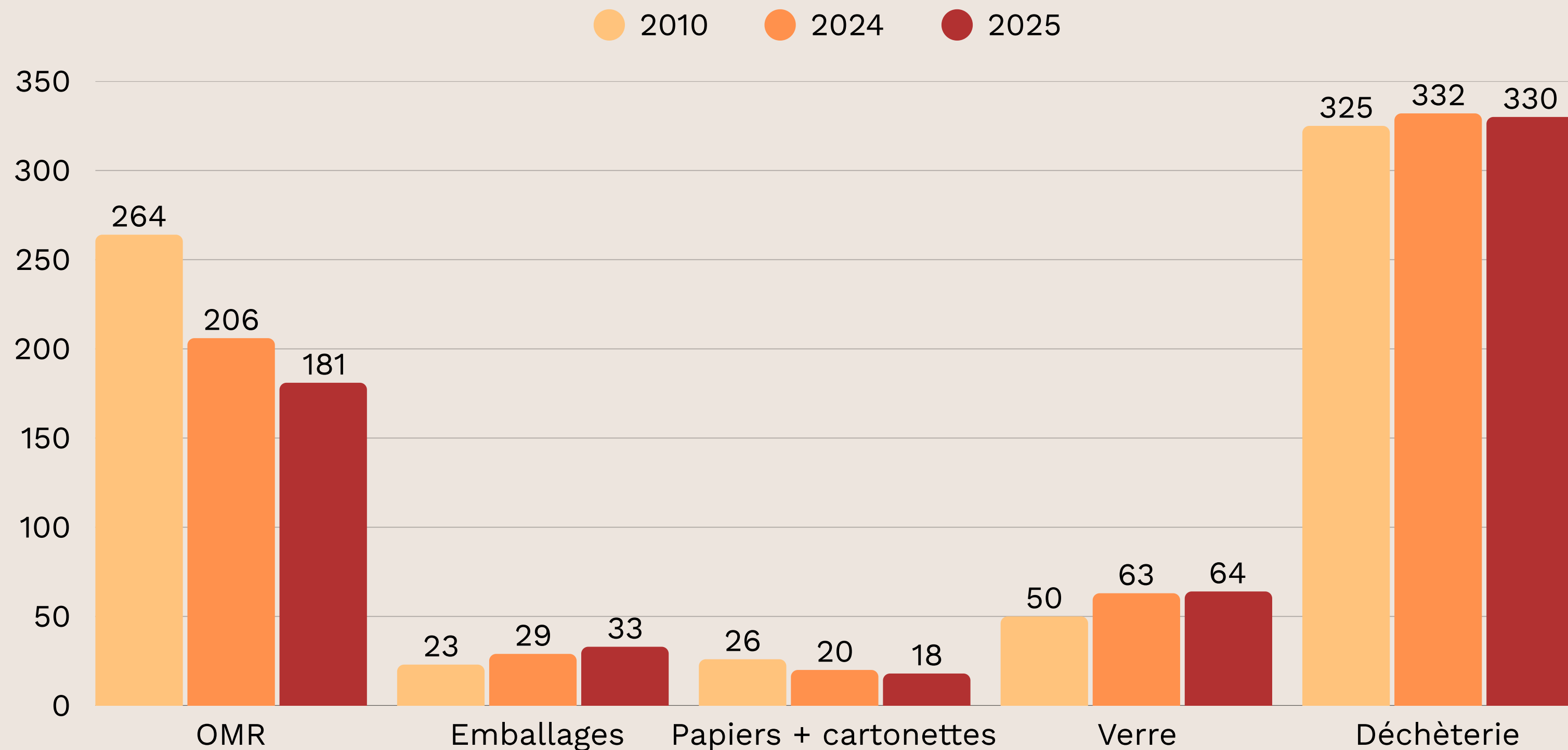
Objectifs En tonnes		2010	2025
-15% DMA en 2025 par rapport à 2010	26 953 (-616 tonnes)	31 709	27 137
-20% DMA en 2031 par rapport à 2010	25 367 (-2202 tonnes)		

Comparaison des résultats du PLPDMA de la CABCS par rapport aux objectifs de la Région BFC (en Kg/hab.) :



OBJECTIFS – DMA

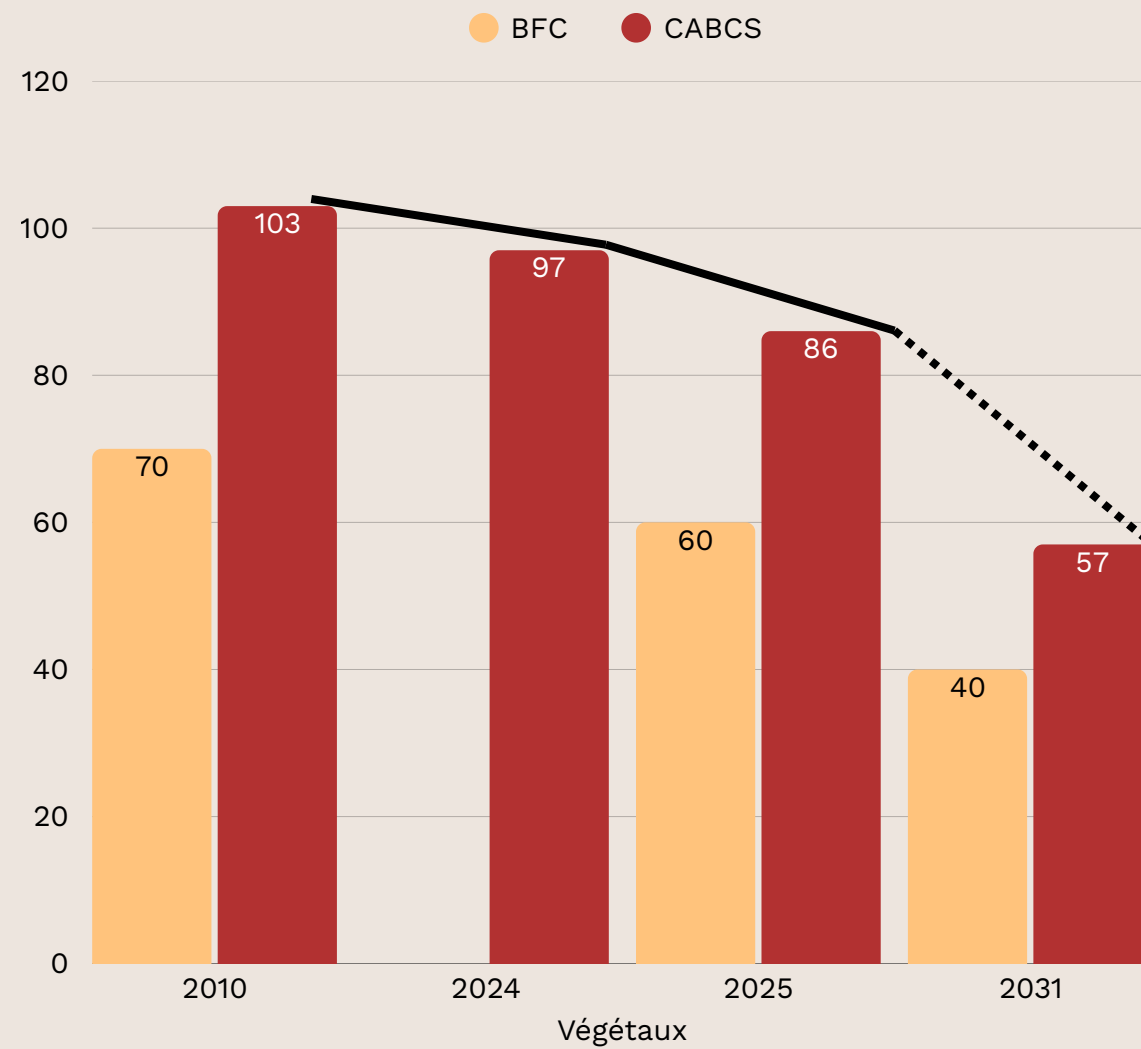
Evolution de la composition des DMA (en Kg/Hab.) sur le territoire de la CABCS :



En 2023, évolution des consignes avec l'Extension des Consignes de Tri

OBJECTIFS – DÉCHÈTERIE

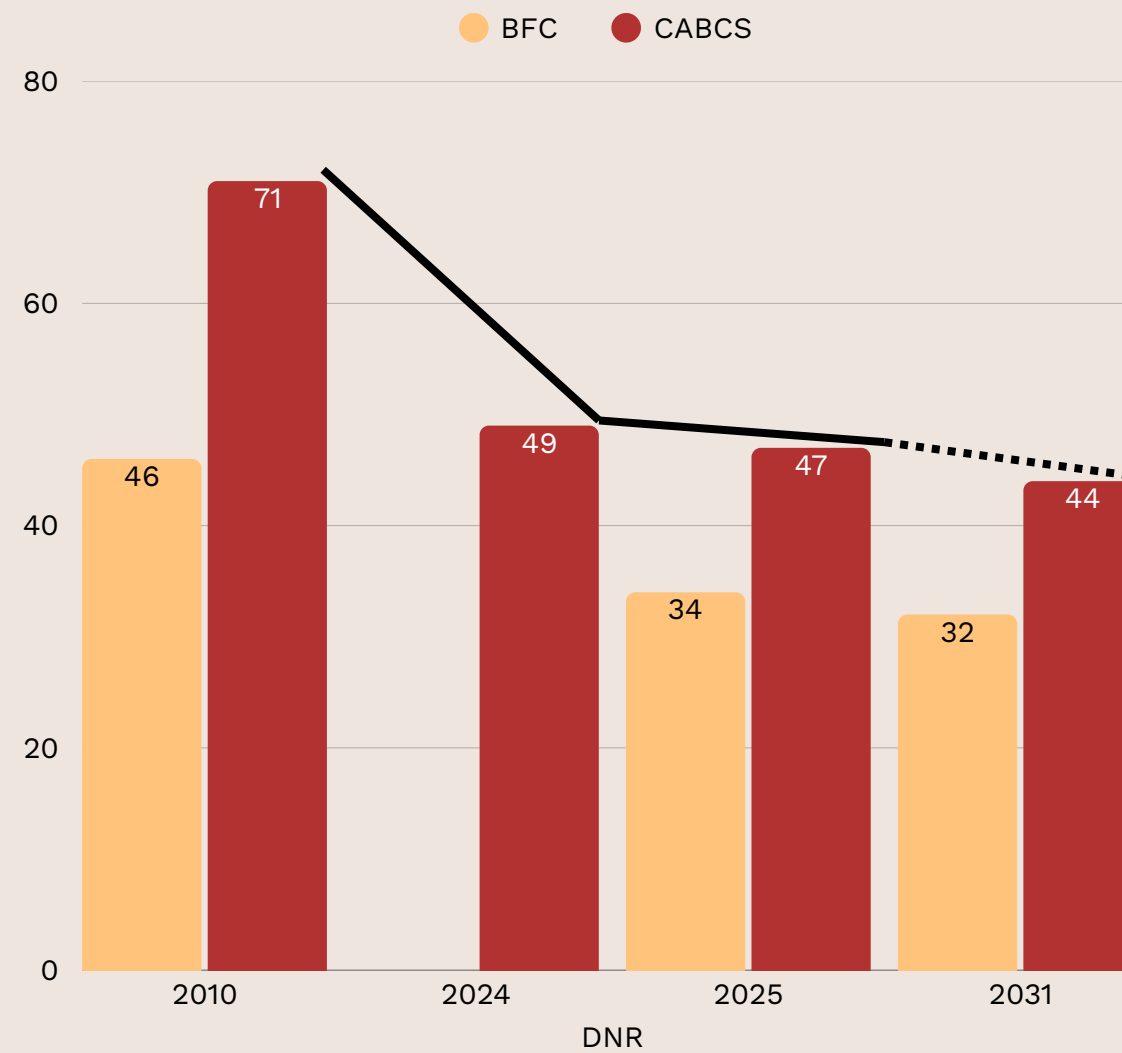
Comparaison des ratios des végétaux, des Déchets Non Recyclables (DNR) et des gravats (en Kg/Hab.) entre la Région BFC et la CABCS - Résultats et projections 2031



Objectifs du PLPDMA :

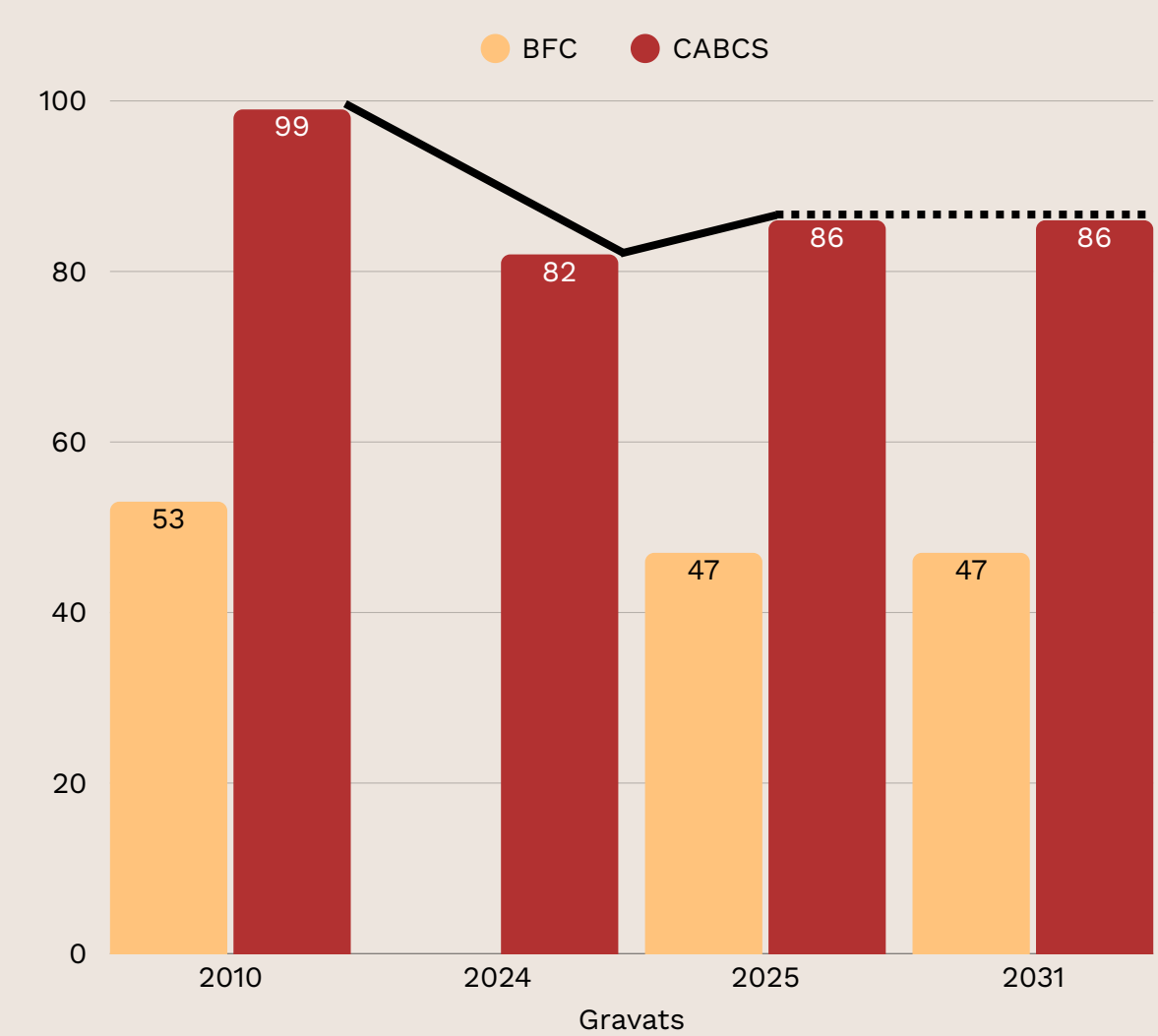
Végétaux :

- -17% entre 2010 et 2025 = **86 kg/hab.**
- -45% entre 2010 et 2031 = **57 kg/hab.**



DNR :

- -34% entre 2010 et 2025 = **47 kg/hab.**
- -38% entre 2010 et 2031 = **44 kg/hab.**



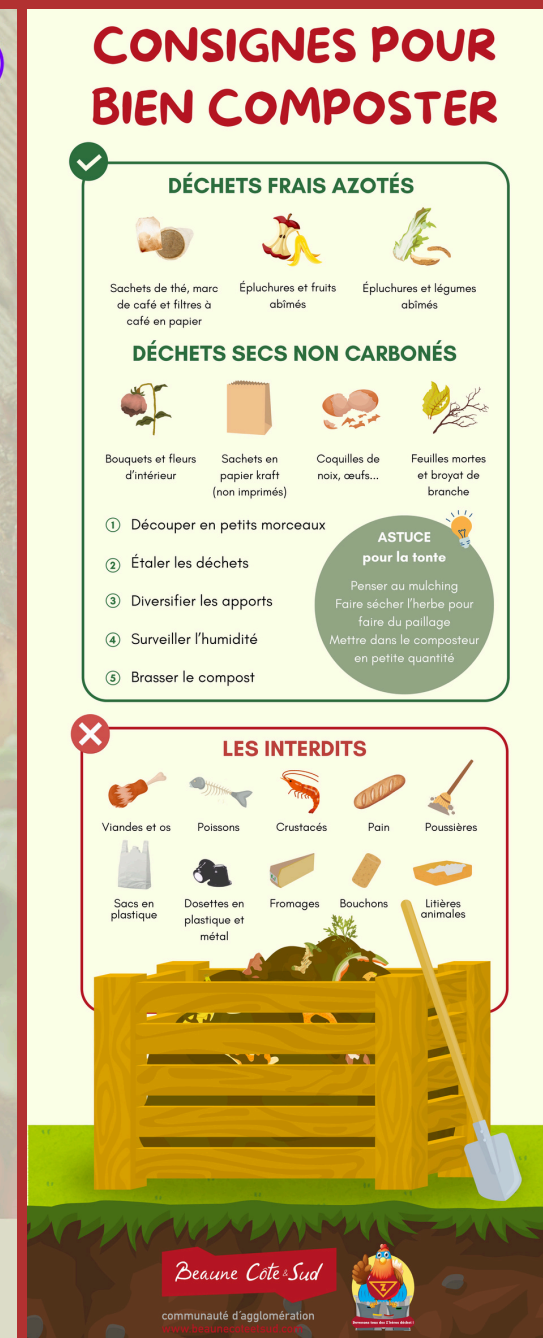
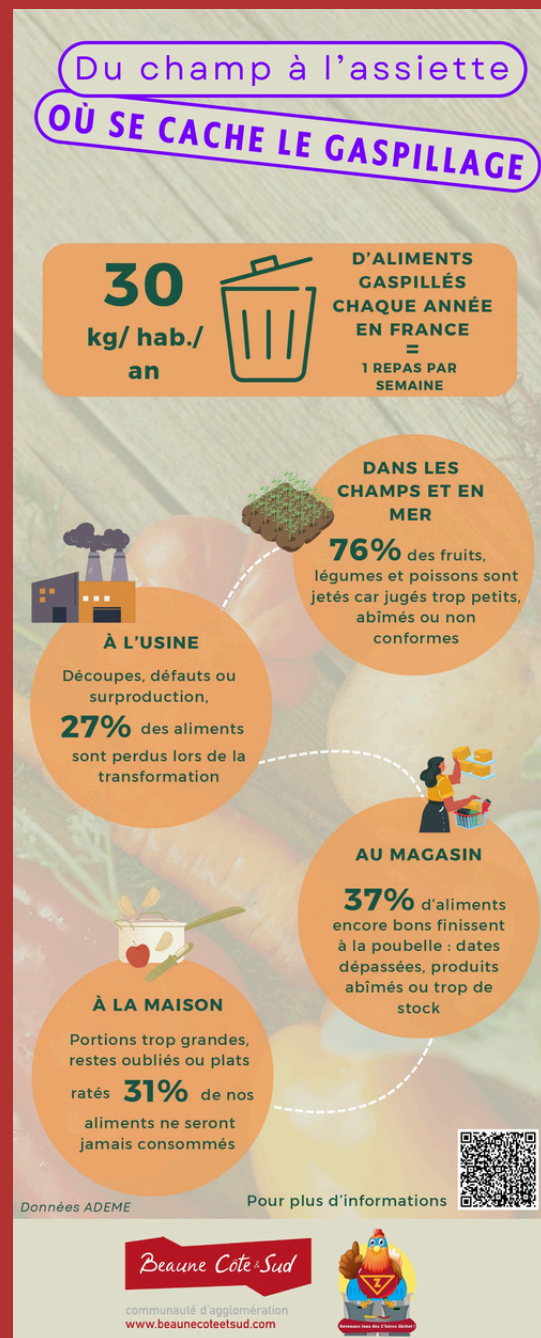
Gravats :

- -13% entre 2010 et 2025 = **92 kg/hab.**
- -13% entre 2010 et 2031 = **86 kg/hab.**

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 0 : Communication

0.2 - Réalisation de 7 kakémonos sur le gaspillage alimentaire, le compostage, et la gestion des déchets de jardin



LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 0 : Communication

0.3 - Création d'affiches pour diffusion en abris-bus, dans la presse ou sur les réseaux de la CABCS



*Réalisations Chloë HABALINE, Service Communication, CABCS

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 1 : Sensibilisation des publics

1.1 - Réunion d'information pour les hébergeurs touristiques le 18 mars 2025



Au programme :

- Présentation de CITEO sur le tri hors foyer, la problématique touristique, le contexte national,
- Présentation du service Gestion et Prévention des Déchets de la CABCS et de l'accompagnement que l'on peut fournir,
- Présentation par l'OTI des attentes de la clientèle pour un tourisme durable, présentation de leur kit de sensibilisation,
- Table ronde avec 3 témoignages d'hébergeurs inspirants.

50 hébergeurs présents

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=VXJSnyXbYh8>

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 1 : Sensibilisation des publics

1.2 et 1.3 - Programme d'animations scolaires, hors scolaires, et auprès des habitats collectifs

Scolaires et hors scolaires



717 personnes sensibilisées

Habitats collectifs

Quartier des Blanches Fleurs



160 personnes sensibilisées

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 1 : Sensibilisation des publics

1.3 - Visites du centre de surtri et de l'usine Infineo

Vidéo : https://www.facebook.com/reel/2709646819386391?locale=fr_FR



Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), 2 visites du centre de Surtri de Ruffey-lès-Beaune, et 2 visites de l'usine de recyclage Infineo à Sainte-Marie-la-Blanche ont été proposées aux usagers.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 3 : Favoriser la consommation responsable

Sensibilisations lors des manifestations

Vivons plus Haut, 24h Beaunoises, Fêtes de quartier (Saint-Jacques, Bretonnière), Vente des Vins, Salon des familles



2 420 personnes sensibilisées

3.1 - Accompagner les organisateurs de manifestation

Prêt de matériel de tri/ prévention



Attention les stocks sont limités,
la Communauté d'Agglomération répondra aux demandes en fonction des stocks disponibles.

58 prêts

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 3 : Favoriser la consommation responsable

3.3 - Ateliers Zéro Déchet organisés en partenariat avec le Conseil Départemental

Ma salle de bain Zéro Déchet



Mon bébé Zéro Déchet



Mon bricolage Zéro Déchet



Ma cuisine Zéro Déchet



LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 4 : Gérer les apports en déchèterie

4.1 - Gestion des biodéchets

RETRAIT DES COMPOSTEURS DE L'AGGLO'
SUR RENDEZ-VOUS

PROCHAINE PERMANENCE
26
NOVEMBRE 2025



COMMENT AVOIR MON COMPOSTEUR ?

- 1 Je me rends sur le site de la **Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud**
- 2 Je remplis le formulaire en ligne "**Demandez votre composteur**", en indiquant mon souhait : 1ère dotation, 2ème dotation, renouvellement
- 3 Le service **étudie** ma demande et me **recontacte**

1er COMPOSTEUR
GRATUIT

Beaune Côte Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Pour plus d'informations : beaunecoteetsud.com
ou au 03 80 24 56 80



Compostage individuel



**462 composteurs
distribués**

Compostage partagé

Foyer des Jeunes Travailleurs



1 site mis en place

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 4 : Gérer les apports en déchèterie

4.2 - Gestion et valorisation des déchets de jardin



Sensibilisations à la gestion des déchets de jardin réalisées dans les 4 déchèteries, en même temps que les sessions de broyage :

- 18 sensibilisations réalisées = 66h d'animation

658 personnes sensibilisées

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 4 : Gérer les apports en déchèterie

4.3 - Broyage des végétaux



Broyage des végétaux dans les 4 déchèteries :

- 69 sessions réalisées = environ 240h



Broyage des végétaux

Sapins,
Branches,
Petits arbustes,
si possible sans
feuilles

Avant



Après

Sessions de broyage

Déchèterie de Travoisy :

- Mercredi 3 septembre de 14h à 17h
- Vendredi 19 septembre de 14h à 17h

Sessions de sensibilisation

Déchèterie de Meursault :

- Mercredi 24 septembre de 14h à 17h

Récupérez les
copeaux de
broyat
gratuitement

Apporter vos
propres
contenants.

Accès réservé aux usagers fréquentant les déchèteries communautaires de Nolay, Savigny-lès-Beaune, Travoisy et Meursault.



Pour plus d'information, contactez le service Environnement-Déchets
par mail : dechets@beaunecotesud.com
par tél : 03 80 24 56 80 (les matins)

Un flyer a été réalisé tous les mois pour annoncer les sessions de broyage.
Diffusion lors des permanences de distribution des composteurs, réseaux sociaux, Panneau Pocket.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 4 : Gérer les apports en déchèterie

4.4 - Mise en place de nouvelles Responsabilités Elargies des Producteurs



Mise en place en novembre 2025

Pris en charge par l'éco-organisme ECODDS afin d'être éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Mise en place en décembre 2025

Dès que leur état le permet, les articles de sport et loisirs sont dirigés vers des filières de réemploi.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 4 : Gérer les apports en déchèterie

4.4 - Matériauthèque et cabanons Emmaüs



Emmaüs

*Cabanon sur chaque déchèterie
12 sensibilisations en déchèterie*



149 tonnes collectées

655 personnes sensibilisées



**les valoristes
BOURGUIGNONS**

Matériauthèque



4 collectes - 4 tonnes collectées

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 5 : Don et réemploi

5.2 - Organisation d'un Village de la Réparation



Samedi 13 septembre
Place Madeleine
11h - 17h

7 professionnels présents :

- MSH Ménager - Appareils électroménagers
- Docteur Ordinateur - Ordinateurs, informatique
- Répar Phone - Téléphones et électroniques
- Tool Bike - Vélos
- Mademoiselle D - Couture
- Côte et Pianos - Instruments de musique
- Fablab de Beaune - Informatique et imprimante 3D
- 1 stand tenu par le service Gestion et Prévention des Déchets

150 personnes sensibilisées



LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 6 : Réduire les déchets des entreprises

6.3 - Gestion des biodéchets des professionnels

→ Depuis le 1er janvier 2025, les biodéchets des professionnels ne sont plus collectés par nos services

	Nbr professionnels concernés	Nbr de professionnels ayant une solution pour leurs biodéchets	Tonnages détournés
BEAUNE	221	90	346
HORS-BEAUNE	95	25	96
TOTAL	316	115	442

A ce jour, 36% des professionnels ont une solution de tri des biodéchets, soit 442 tonnes de biodéchets détournés par an = 40% du gisement potentiel

COLLECTE DES BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS

LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE !

2025

À partir du 1er janvier 2025, les biodéchets produits par les professionnels ne seront plus acceptés dans les ordures ménagères. Les biodéchets concernent les déchets non dangereux biodégradables ou fermentescibles issus des ménages, des établissements de bouches et de production et de transformation de denrées tels que les déchets alimentaires et de cuisine ainsi que les restes de repas et invendus.
Attention : Les huiles alimentaires doivent être collectées à part

À titre indicatif, d'après une étude de l'ADEME, les quantités de biodéchets produits selon les catégories de producteurs sont les suivantes :

CATÉGORIE DE PRODUCTEURS	RATIO ESTIMATIF DE PRODUCTION DE DÉCHETS ALIMENTAIRES
Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et épiceries	11,1 kg/m²
Boulangeries	264 kg/ETP/an Équivalent Temps Plein
Restaurants commerciaux d'entreprise et traiteurs Établissements touristiques (hôtels...)	0,14 kg/repas
Restauration collective en établissement de soin	0,08 kg/repas
Restauration collective en établissement scolaire	0,10 kg/repas
Cuisines centrales	0,045 kg/repas

Source : Ces ratios sont issus de l'étude ADEME* «Première estimation des coûts de gestion des déchets alimentaires des producteurs non ménagers», 2022.

2015

2016

2023

2024

2025

Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte : Généralisation du tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des producteurs, en France d'ici 2025.

Obligation du tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs (>10t)

Obligation du tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs (>5t)

Obligation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs (ménages et professionnels)

Mise en place de l'obligation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

La loi Grenelle II de 2010, oblige le tri et la valorisation des déchets alimentaires dans la restauration. De plus, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), du 11 février 2020, a acté l'obligation du tri à la source des biodéchets.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, tous les producteurs ont l'obligation du tri à la source des biodéchets.

En vertu de l'article L.541-6 du code de l'Environnement, le manquement à cette obligation est passible d'une amende de 4ème classe d'un montant de 135€.

*ADEME : Agence pour la Transition Énergétique

Beaune Côte Sud

communauté d'agglomération

www.beaunecotesud.com

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Axe 7 : Exemplarité de la collectivité

7.6 - Tri dans les bâtiments administratifs

2 sites de compostage mis en place dans les bâtiments administratifs : Hôtel de Ville et Annexe Lorraine



Etat des lieux de l'ensemble des dispositifs de tri + déploiement de corbeilles jaunes et bleues dans les salles de pause et bureaux

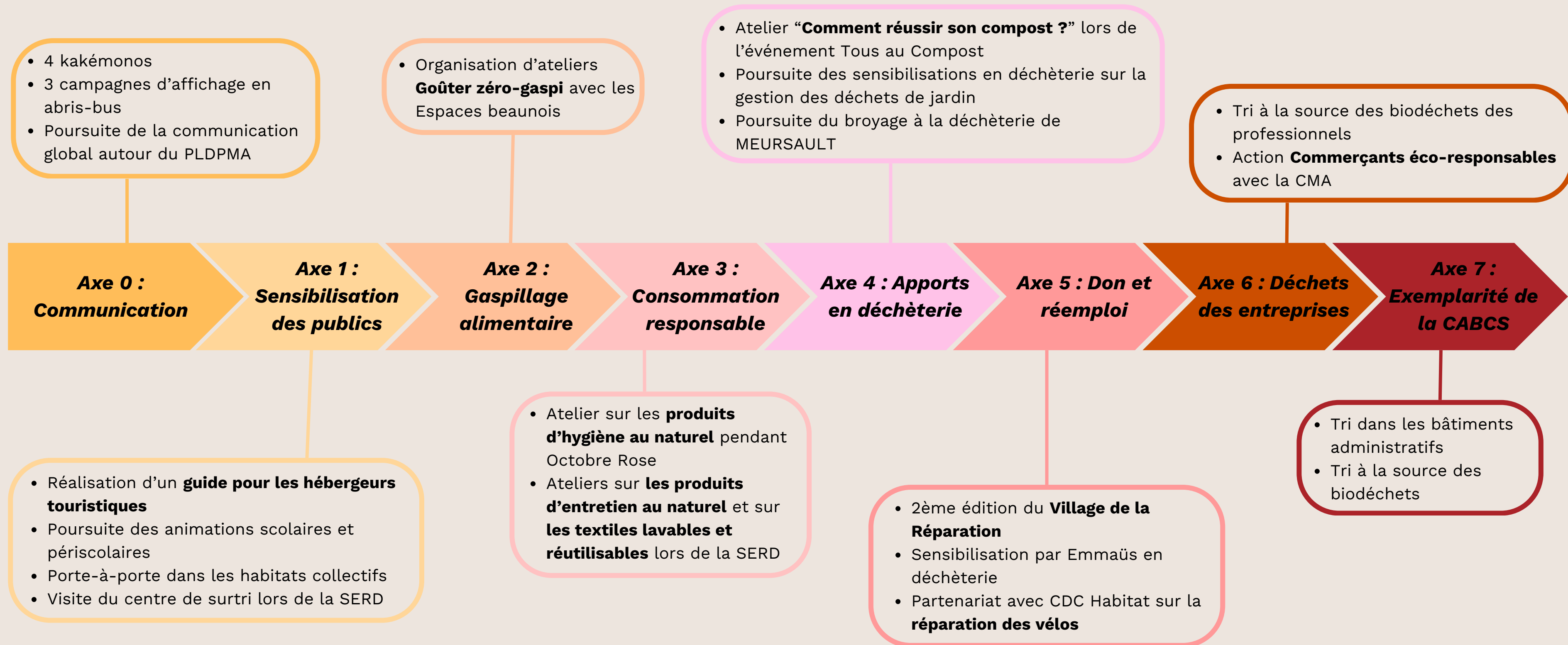


Sensibilisation des agents au tri hors foyer

185 agents sensibilisés

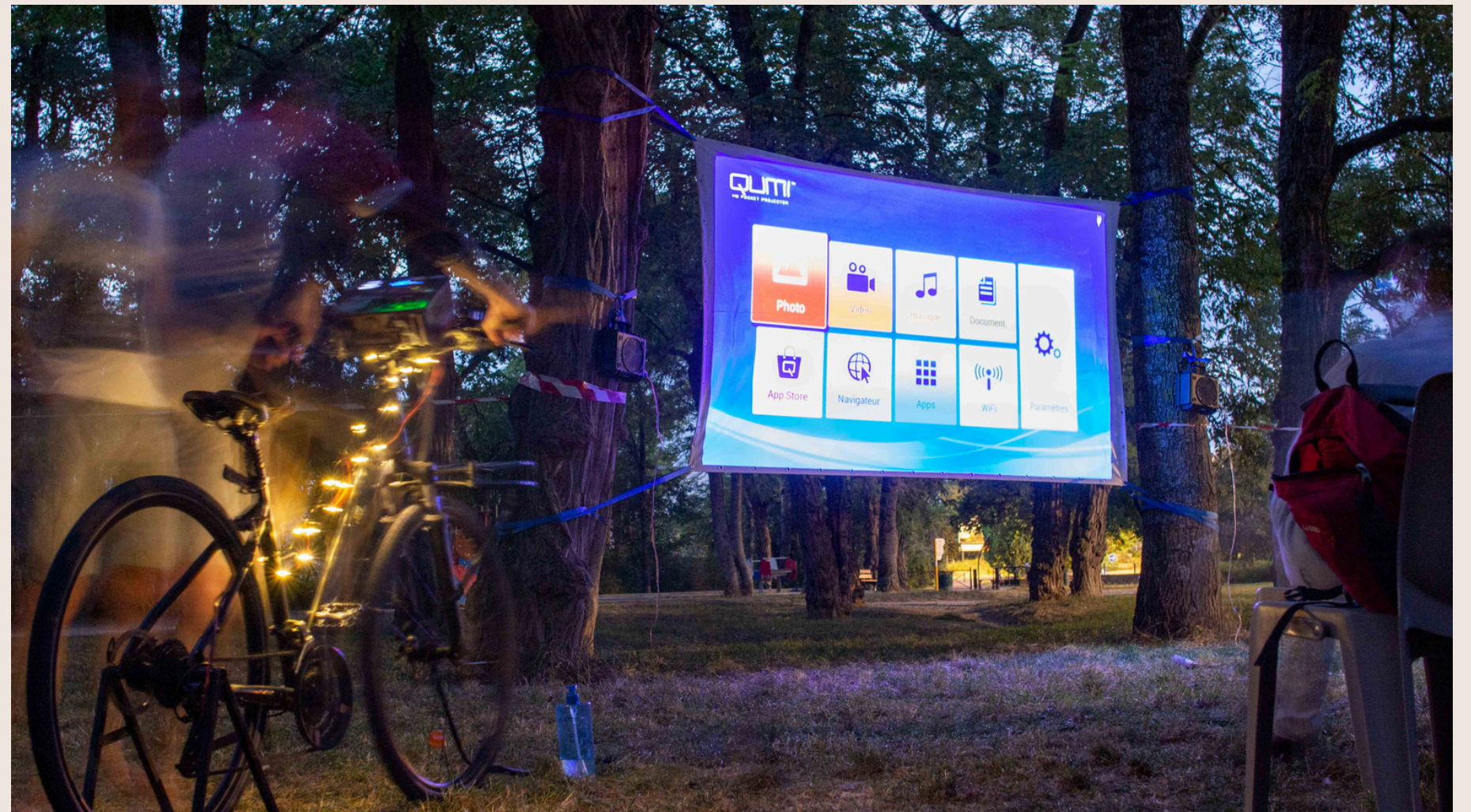
LES PROJETS POUR 2026

En 2026, le plan d'action du PLPDMA prévoit la poursuite de nos actions sur l'ensemble des axes du PLPDMA



LES PROJETS POUR 2026

Développement d'une nouvelle action : un Cinécyclo dans 4 communes du territoire



*Projection de films sur les thématiques des déchets et de l'environnement.
L'énergie nécessaire pour la diffusion des films est produite par le pédalage.
Action itinérante, conviviale, ouverte au grand public.*

À VOUS DE JOUER !

Pour chaque axe du PLPDMA, identifiez à l'aide de gommettes, si il est nécessaire de :

Maintenir

Poursuite des actions prévues sans développement supplémentaire

Renforcer

Déployer des actions supplémentaires

**Accélérer
fortement**

Axe prioritaire pour 2026 (augmentation des moyens humains et financiers sur cet axe)

PLPDMA, LA SUITE ?

- ➡ **JUIN 2026 :** Désignation des nouveaux membres de la CCES suite aux élections municipales
- ➡ **OCTOBRE 2026 :** Convocation de la nouvelle CCES
- ➡ **FIN 2026 :** La fin du PLPDMA
- ➡ **DÉBUT 2027 :** Bilan et évaluation des 6 dernières années
- ➡ **2027 :** Renouvellement du PLPDMA

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

